

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION
de
CONSEIL MUNICIPAL
(Art. 22 du Code d'Administration Communale)

Le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de BILLY-BERCLAU se réunira en
séance ordinaire, **dans la salle du CONSEIL,**

Le jeudi 14 mars 2019 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

- 1 - Compte rendu des décisions
- 2 - Autorisation de signature d'une convention tripartite
- 3 - Signature d'une convention avec le CDG 62 pour la mise à disposition de ses agents du service de Santé et de Sécurité au Travail
- 4 - Autorisation de signature d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE et la commune
- 5 - Vente d'un local
- 6 - Répartition du produit de la vente des concessions funéraires entre le CCAS et la Commune
- 7 - Modification statutaire de la Communauté d'Agglomération BETHUNE-BRUAY-ARTOIS-LYS ROMANE – compétences supplémentaires
- 8 - Demande de subvention pour travaux de mise en accessibilité des ERP
- 9 - Demande de subvention pour le remplacement du mobilier et la mise en place d'une signalétique au Centre Culturel Françoise Dolto
- 10 - Attribution de subventions
- 11 - Vote des taux
- 12 - Budget Primitif 2019

Fait à BILLY-BERCLAU, le 8 mars 2019

Le Maire,
Steve BOSSART

